



St-Gervais, le 8 septembre 2020

**OBJET : Convocation à l'assemblée générale des parents
Année scolaire 2020-2021**

Bonjour chers parents,

Il me fait plaisir de vous inviter à l'assemblée générale annuelle de l'école. Cette rencontre vous permettra d'en apprendre davantage sur la vie de l'école et d'élire vos représentants. Cette année, deux postes seront en élection. C'est une invitation à vous impliquer dans la vie de l'école et à participer aux décisions qui concernent **tous les élèves**.

**Assemblée générale de l'école de la Nouvelle-Cadie
Mardi 15 septembre à 19 h
Local 212**

Veuillez confirmer votre présence en téléphonant à l'école au 418-887-3465 poste 2500 ou par courriel à nouvelle-cadie@cscotesud.qc.ca . Le port du masque est obligatoire.

Au plaisir de vous rencontrer,

Cynthia Lavoie
Directrice

L'assemblée générale des parents est le moment prescrit par la loi sur l'instruction publique (loi 180) où les parents élisent leurs représentantes et représentants au conseil d'établissement.

Les principales fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement sont les suivantes :

- adopter le projet éducatif ;
- adopter le budget annuel de l'école ;
- approuver le plan de réussite de l'école et son actualisation ;
- approuver la politique d'encadrement des élèves, les règles de conduite et de sécurité ;
- approuver le temps alloué à l'enseignement de chaque matière ;
- approuver la programmation des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures habituelles
- donner son avis à la commission scolaire sur toute question qu'elle est tenue de lui soumettre et sur toute question propre à faciliter la bonne marche de l'école.

VOIR L'ORDRE DU JOUR AU VERSO →

Assemblée générale de l'école de la Nouvelle-Cadie

Mardi 15 septembre 2020 à 19h

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue et prise de présences ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale des parents du 25 septembre 2020 ;
4. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée ;
5. Rapport annuel du président du conseil d'établissement et informations ;
6. Nouvelle gouvernance et Loi 40 (informations);
 - 6.1 Conseil d'administration de Centre de services scolaire;
 - 6.2 Comité d'engagement vers la réussite (en lien avec le plan d'engagement vers la réussite);
 - 6.3 Comité de gouvernance scolaire ;
 - 6.4 Formations à venir.
7. Formation du conseil d'établissement :
 - 7.1 Désignation d'un(e) président(e) d'élection et de scrutateurs ;
 - 7.2 Renouveau au sein du conseil d'établissement ;
 - 7.3 Mises en candidature ;
 - 7.4 Élections, s'il y a lieu ;
 - 7.5 Présentation des membres parents élus ;
 - 7.6 Présentation des membres du personnel membres du CÉ;
8. Élection d'un (e) représentant(e) au comité de parents et de son substitut ;
9. Formation d'un O.P.P. [article 96 de la loi 180] ;
11. Période de questions ;
12. Levée de l'assemblée.



Cynthia Lavoie
Directrice